



BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 22 et samedi 23 mars 2019

À vélo tout est plus beau !

N° 149

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : www.ffvelo.fr
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

PRÉSENTS

1. **Élus** : Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Béatrice BARRIÈRE, Claude ROBILLARD, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Yves BIGEL, Alain RAT, Christian PROPONET, Denis VITIEL, Jacky BROUSSEAU, Yves YAU, Jean-Philippe BATTU, Jean-Jacques PECH, Marie-Françoise DESBROUSSES.
2. **Siège fédéral** : Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération française de cyclotourisme, Isabelle GAUTHERON – Directrice Technique Nationale.

POUVOIRS

- » Claude ROBILLARD à Yves YAU le samedi 23.
- » Jean-Philippe BATTU à Yves YAU le vendredi 22 de 15h00 à 18h00.
- » Marie-Françoise DESBROUSSES à Alain RAT le vendredi 22 de 15h00 à 17h30.
- » Sylvie FORZANI à Christian PROPONET tout le Comité directeur.
- » Dominique LAMOULLER à Martine CANO le vendredi 22 de 19h00 à 20h00.

SOMMAIRE

1. Réorganisation du Comité directeur et du bureau	3
2. 2.1 Point avancement sur le projet « La Seine à Vélo »	4
2.2 Compte rendu de la réunion avec la Fédération de chasse	
2.3 Dotation aux structures 2019	
2.4 Subventions dans le cadre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)	
2.5 Création d'un groupe de travail « prospectives »	
2.6 Projet de création d'un « Pass »	
3. Concours national d'éducation routière (CNER)	5
4. Convention avec la Fédération des associations des résidents des stations de montagne (FARSM)	5
5. Participation au salon de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES)	5
6. Budget de la SNEJ 2018 à Aubusson-d'Auvergne (63)	6
7. Candidature Maxi-Verte à Lathus (86)	6
8. Cahier des charges des randonnées Vertes Tout-Terrain	6
9. Validation par courrier électronique des comptes rendus du Comité directeur fédéral	6
10. Dépôt de marque à l'INPI	6
11. Convention avec Oui Bike	7
12. Convention avec l'Institut Géographique National (IGN) concernant l'édition de cartes sur le Vaucluse, l'Alsace et le Morbihan	7
13. Convention avec Gestes Propres.	7
14. Cyclomontagnarde : calendrier 2020	8
15. Convention de Pré-accueil : simplification	8
16. Règlementation tourisme	8
17. Mémento des organisations	8
18. Projet de partenariat avec Stéven Le Hyaric	8
19. Promotion de la revue Cyclotourisme.	9
20. Validation du vocable « Rencontre famille »	9
21. Évolution, réglementation de l'accueil des mineurs en clubs	9

22.	Modification de la dénomination « Ruban bleu »	10
23.	Validation du cahier des charges de l'organisation d'une AG fédérale	10
24.	Point d'avancement de la Semaine fédérale 2021 à Thionville (57)	10
25.	Présentation des grands séjours autonomes financièrement	10
26.	Candidature de Nevers (58) pour l'AG de 2021	10
27.	Convention sur les randonnées « Gravel »	11
28.	Tour cyclotouriste international 2020 : budget	11
29.	Toutes à Toulouse 2020	11
30.	Pâques-en-Provence 2020 à Blauvac (84)	11
31.	Fourniture de « roll up » de sécurité pour Paris-Brest-Paris (PBP)	12

1 RÉORGANISATION DU COMITÉ DIRECTEUR ET DU BUREAU

- **Positionnement du Comité directeur suite au rapport du Conseil disciplinaire de 1^{ère} instance (cf. extrait de la délibération du Conseil disciplinaire de 1^{ère} instance) sur le dossier d'Alain RAT :**

Dans ses conclusions, le Conseil disciplinaire de 1^{ère} instance constate que le comportement de monsieur Alain RAT est « incompatible avec le respect des valeurs et de la déontologie du sport et celles du cyclotourisme, et porte atteinte à l'image de la Fédération française de cyclotourisme, de ses responsables nationaux et responsables de structures » et invite le Comité directeur fédéral « à se prononcer sur le maintien ou non de monsieur Alain RAT dans ses fonctions ».

Motion proposée : « Le Comité décide de ne plus accorder sa confiance établie lors de la réunion du Comité des 13 et 14 janvier 2017 (Bulletin fédéral N°136). De ce fait il ne sera plus titulaire des fonctions inhérentes au secteur de la sphère Jeunesse déterminées au cours de la réunion du 13 janvier 2017 : Vice-président, chargé des organisations Jeunes & Familles et commission jeunes et familles ».

Le Comité suit l'avis du Conseil disciplinaire, approuve cette motion et n'accorde plus sa confiance à M. Alain RAT :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL
	10	3	2	1

Monsieur Alain RAT n'est plus vice-président en charge de la sphère Jeunesse et Famille, ni président et membre de la commission Jeunesse.

- **Renouvellement du bureau suite aux démissions :**

» Poste de trésorier, en remplacement d'Élisabeth PICAUT → Jean-Marie BROUSSE, trésorier adjoint est candidat :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL
	14	2	—	—

Jean-Marie Brousse est élu trésorier général.

» Deux postes sont vacants : trois candidats se présentent : Sylvie FORZANI, Denis VITIEL et Claude ROBILLARD

VOTE	CLAUDE ROBILLARD	SYLVIE FORZANI	DENIS VITIEL	BLANC
	12	9	6	1

Claude ROBILLARD et Sylvie FORZANI sont élus membres du bureau.

» Trésorier adjoint : deux candidats se présentent : Alain RAT et Jean-Jacques PECH

VOTE	ALAIN RAT	JEAN-JACQUES PECH	NUL
	9	6	1

Alain RAT est élu trésorier adjoint.

(Tous les votes ont eu lieu à bulletin secret)

2.1 POINT AVANCEMENT SUR LE PROJET « LA SEINE À VÉLO » (POINT D'INFORMATION)

La Fédération, au travers du Comité départemental de l'Essonne, participe à un collectif avec sept autres associations / fédérations ayant pour objectif de créer une « véloroute » de Paris à la source de la Seine, l'équivalent de celle qui sera inaugurée en 2020 (V 33) entre Paris et l'estuaire de la Seine. L'objectif est de sensibiliser les collectivités concernées sur la prise en compte de cette demande. Un colloque sera organisé prochainement (le 23 mai, à confirmer) dans cette optique.

Christian PROPONET représentera la Fédération et le CoDep 91.

2.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DE CHASSE (FNC)

Une rencontre a eu lieu en février avec la FNC (Martine CANO, Isabelle GAUTHERON et Nicolas DUBOIS) dans le but de déboucher sur une convention entre les parties. Un premier projet de convention est à retravailler pour converger dans le cadre d'une cohabitation pour une pratique sécurisée de nos adhérents, VTTistes entre autres.

2.3 DOTATION FINANCIÈRE AUX STRUCTURES ET AUX CLUBS 2019

Les lignes d'actions contenues dans les trois tableaux des dotations financières aux structures et aux clubs, et diffusées par courrier devront faire l'objet de précisions pour apprécier la mesure des actions (par exemple, comment valider les points octroyés pour les Bases VTT ou les labels Territoire Vélo).

2.4 SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CNDS (CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT)

Dans la cadre de la création en avril 2019 de l'Agence du sport, le CNDS va disparaître en 2020 (mais des crédits seront transférés à l'Agence pour aider les structures) :

- Pour 2019, 28 fédérations et le CNOSF se sont portées volontaires pour mettre en place les nouvelles modalités. Notre Fédération reste dans l'ancien système et nos structures seront confrontées au même fonctionnement que les années antérieures via des dossiers à instruire auprès des DRJS / DDCS.
- Pour 2020, les crédits de l'Agence transiteront par les fédérations. Nous devons nous préparer à ce nouveau mode de fonctionnement qui aura un impact important en termes de charge de travail au niveau des élus de la Fédération et du siège, mais aussi en termes de définition des critères d'attribution.

2.5 CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « PROSPECTIVES »

- Compte tenu de la réorganisation du monde du sport (création de l'Agence du sport – définition du projet sportif français – etc.), il semble judicieux de réfléchir en interne à certains sujets qui feront vraisemblablement débat :
 - » pérennité du modèle des licences ;
 - » la délégation versus l'agrément ;
 - » la gestion des fonds ex CNDS par la Fédération en 2020.

- Constitution de ce groupe de travail pour étudier les modalités de fonctionnement : Martine CANO, Christian PROPONET et Isabelle GAUTHERON.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL
	16	—	—	—

2.6 PROJET DE CRÉATION D'UN « PASS »

Le projet « Pass », instruit par le groupe de travail désigné, est en suspens depuis la fin 2018. Dominique LAMOULLER veut bien reprendre ce dossier et assurer la coordination de ce projet afin de faire des propositions au Comité directeur du mois de mai prochain en vue de l'intégrer dans la prochaine mise à jour informatique de l'extranet Exalto.

3 CONCOURS NATIONAL D'ÉDUCATION ROUTIÈRE (CNER)

Le Comité directeur valide la candidature de Berck (62) pour organiser le CNER fin 2019. La possibilité d'utiliser une salle complémentaire pour avoir la surface requise aux épreuves a été confirmée par les organisateurs, ainsi que l'accord du CoReg, ce qui permet au dossier d'être conforme au cahier des charges.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

4 CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES RÉSIDENTS DES STATIONS DE MONTAGNE (FARSM)

La Fédération des associations des résidents des stations de montagne a pris contact avec notre Fédération pour évoquer la cohabitation entre vététistes, marcheurs et résidents sur les zones montagneuses.

La Fédération a participé à leur AG en décembre : la FARSM souhaite mieux faire connaître les « bonnes pratiques » et pour notre part, nous souhaitons mieux développer nos labels et nos Bases VTT.

Cette collaboration réciproque est une façon pour nous de nous faire connaître dans ces communes des Alpes. Le Comité directeur valide la convention avec la FARSM.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

5 PARTICIPATION AU SALON DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Le 23^e Congrès annuel aura lieu les 16 et 17 mai 2019 à Chamonix (74). Il mettra en avant spécifiquement cette année la labellisation des Territoires et Itinéraires Vélo (Territoires Vélo, Base VTT, Trophée Destination vélo et Itinéraire Vélo) Nous interviendrons à la table ronde sur « Les labels : des outils de promotion et de valorisation territoriale » et nous serons présents au travers d'un stand.

Coût : 3 500 euros

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

6 BILAN FINANCIER DE LA SEMAINE NATIONALE ET EUROPÉENNE DES JEUNES (SNEJ)

Suite au Comité de janvier, des remarques et rectificatifs ont été pris en compte.

Le Comité directeur valide le budget de la SNEJ 2018 au Centre des 4 Vents à Aubusson-d'Auvergne (63) qui fait apparaître un solde déficitaire de 25065 euros.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

7 CANDIDATURE MAXI-VERTE À LATHUS (86)

Le CPA de Lathus et le Cyclo Rand Val de Gartempe dans le département de la Vienne ont déposé une candidature pour l'organisation de la Maxi-Verte 2020 qui aura lieu lors du week-end de l'Ascension à Lathus et dans sa région.

Une visite de la commission nationale de VTT a eu lieu le 25 janvier dernier. Pierre-Marie PHELIPPEAU, moniteur responsable de l'école cyclo, était présent à la réunion retour d'expérience à Savenay (44) en novembre.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

8 CAHIER DES CHARGES DES RANDONNÉES VERTES TOUT-TERRAIN

Jusqu'à présent le cahier des charges de la Maxi-Verte était commun avec celui des Vertes Tout-Terrain.

Un cahier des charges spécifique Maxi-Verte a été adopté. La Maxi-Verte est une manifestation de 4 jours dont les perspectives de développement sont conséquentes.

Les Vertes Tout-Terrain sont des manifestations à la journée, voire au week-end.

Il apparaît évident de concevoir un cahier des charges moins conséquent et plus souple pour les Vertes Tout-Terrain.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

9 VALIDATION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES COMPTES RENDUS DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

Le compte rendu du Comité directeur des 11 et 12 janvier 2019 a été validé à la majorité par les élus au travers d'un vote par messagerie électronique.

Les précédents comptes rendus, publiés dans les Bulletins fédéraux N°137 (CR du CDF de mars 2017) à 146 inclus (CR du CDF de septembre 2018), ont également été validés dans les mêmes conditions avec une majorité toujours acquise.

Le Comité directeur valide l'approbation des comptes rendus des Comités directeurs par voie électronique. La validation reposera sur le nombre de suffrages exprimés ; l'assiette de votants prise en compte sera celle correspondant aux élus qui donneront un avis par courrier électronique.

Cette validation sera mentionnée dans le compte rendu du comité directeur fédéral suivant.

10 DÉPÔT DE MARQUE À L'INPI (INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE)

Suite à la réunion de la commission administrative et juridique du 14 mars 2019, des noms de marque sont proposés pour être enregistrés à l'INPI.

Pour des raisons de confidentialité, ces noms ne sont pas indiqués dans le présent compte rendu ; ils seront publiés postérieurement à l'enregistrement.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	—	1 (Yves YAU)

11 CONVENTION AVEC OUI BIKE

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités du partenariat entre la Fédération et Oui Bike : mise en lien entre le développement d'une solution de location de cycles et la pratique dans les clubs, les événements cyclotouristes et le tourisme à vélo en France.

L'objectif est de :

- * mettre en avant la Fédération et veloenfrance.fr, sous forme de lien, dans le site *Oui Bike* ;
- * systématiquement intégrer le logo de la Fédération et le titre de « *partenaire tourisme de la Fédération française de cyclotourisme* » dans tous supports de communication ;
- * associer la Fédération dans toute démarche de communication (conférences, événements, etc.) ;
- * reverser 3% du chiffre d'affaires net de la plateforme Oui Bike sous forme de facturation annuelle ;
- * proposer une offre avantage de 20% pour tout licencié de la Fédération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

12 CONVENTION AVEC IGN CONCERNANT L'ÉDITION DE CARTES SUR LE VAUCLUSE, L'ALSACE ET LE MORBIHAN

Cette convention est la reconduction à l'identique des modalités concernant la Carte IGN de l'Île-de-France validée et éditée en 2018.

Elle a pour objet de définir les conditions / modalités de production et de coédition des cartes et d'organiser la copropriété du résultat.

Calendrier prévisionnel de distribution :

- Vaucluse : mars 2019
- Alsace : avril 2019
- Morbihan : septembre 2019

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

13 CONVENTION AVEC GESTES PROPRES

L'association *Progrès et Environnement* s'est rapprochée de notre Fédération afin d'envisager une collaboration entre nos deux structures. Une première rencontre a eu lieu fin juin 2018 et une présentation du sujet a été faite au Comité directeur de septembre 2018.

Cette association porte la campagne nationale GESTES PROPRES (anciennement VACANCES PROPRES).

Cette campagne GESTES PROPRES pourrait notamment être relayée par des panneaux de sensibilisation sur certains de nos événements comme les Cyclomontagnardes, la Semaine fédérale ou autres (Vertes Tout-Terrain, etc.). La revue *Cyclotourisme* et *CycloMag* pourraient être aussi un relais pour diffuser ces messages.

Cette sensibilisation des participants à une nature propre pour éviter les déchets sauvages viendrait en complément des actions menées par les organisateurs sur les points de départ / arrivée.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

14 CYCLOMONTAGNARDES : CALENDRIER 2020

Le calendrier des 5 Cyclomontagnardes 2020 est le suivant :

- 19^e Cyclomontagnarde du Jura : 6 et 7 juin – Amicale Laïque Lons-le-Saunier (39) ;
- 19^e Cyclomontagnarde d'Annecy : 13 et 14 juin – Vélo Club d'Annecy (74) ;

- 48° Cyclomontagnarde Luchon-Bayonne : 20 et 21 juin – Aviron Bayonnais (64);
- Cyclomontagnarde Cévennes et Gorges du Tarn : 27 et 28 juin – Mt Lozère Vélo (48);
- Cyclomontagnarde des Vosges : 4 et 5 juillet – Club Cyclo de Colmar (68).

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

15 CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL : SIMPLIFICATION

Compte tenu de l'absence de Sylvie FORZANI, décision est prise de reporter ce sujet à la réunion du Comité directeur fédéral de mai.

16 RÈGLEMENTATION TOURISME

La modification récente du Code du Tourisme par l'Ordonnance n° 2017- 1717 du 20 décembre 2017, oblige la commission Tourisme à actualiser la réglementation fédérale « tourisme ». Il est proposé lors de cette actualisation, d'une part de favoriser le développement des séjours réalisés par les structures, et d'autre part de les aider en supprimant leur participation financière.

Dans le but de les protéger et de leur apporter un réel accompagnement, nous proposons que la demande ou le renouvellement de l'immatriculation tourisme soit désormais gratuit : suppression de la participation aux frais de caution (60 euros) et aux frais d'assurance et de fonctionnement (1,5 % du chiffre d'affaires généré par les séjours). Cette action est valorisée à 18 000 euros (2018) pour un chiffre d'affaires de près de 2 000 000 euros.

En contrepartie, le coût de cette gratuité sera compensé par une augmentation d'1 % des frais de fonctionnement des séjours de la commission nationale et des séjours rétrocedés

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

17 MÉMENTO DES ORGANISATIONS

Afin d'aider les clubs organisateurs le Mémento des organisations sera modifié:

Dans le paragraphe « Moyens Préventifs », la phrase « ... si l'organisation réunit plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de participants, présence de secouristes avec véhicule médicalisé (Croix-Rouge, Croix-Blanche, Protection civile, etc.) dont le nombre est défini avec l'association agréée » par : « si l'organisation réunit plusieurs milliers de participants, présence de secouristes avec véhicule médicalisé, etc ».

Le fait qu'il n'y a pas de spectateurs payant sur nos manifestations sera rajouté, ainsi qu'un paragraphe sur l'écoresponsabilité.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

18 PROJET DE PARTENARIAT AVEC STÉVEN LE HYARIC

Stéven LE HYARIC est un aventurier parisien qui vient de traverser l'Himalaya népalais à VTT.

Nous avons l'opportunité de valoriser la Fédération sous un angle particulier, avec une connotation développement durable lors de la réalisation de son projet 666 : 6 déserts - 6 continents - 6 fois 1 mois.

Cela n'entre pas en concurrence avec la bourse de voyage qui vient juste d'être attribuée en 2019.

Le projet n'est pas que du voyage, il y a une notion de défi, de rêve, d'aventure et ce peut être un lien avec le projet sport des jeunes.

Le Comité directeur est d'accord pour établir une convention de partenariat avec Stéven LE HYARIC selon les modalités matérielles avancées et sans contrepartie financière.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

19 PROMOTION DE LA REVUE CYCLOTOURISME

Nous menons selon les mandatures diverses opérations de promotion de la revue. Il faut rappeler que malgré nos différentes sources d'information, beaucoup d'adhérents ignorent encore l'existence même de la revue fédérale. Des clubs et des Comités départementaux offrent parfois des abonnements en cadeau – ce qui reste toujours possible (Pack cadeau).

L'idée est de donner à chaque Comité départemental la possibilité d'offrir chaque année deux abonnements.

Condition : le bénéficiaire ne doit pas avoir été préalablement abonné.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

20 VALIDATION DU VOCABLE « VÉLO EN FAMILLE »

La dénomination « Les chérubins » est remplacée par « Le vélo en famille »

Le Comité directeur valide cette nouvelle appellation ainsi que le dépliant promotionnel associé (cf. annexe 1) à la remarque suivante près : revoir le texte car on mélange une pratique familiale (pas d'éducateurs) avec une pratique en école de vélo.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

21 ÉVOLUTION, RÉGLEMENTATION DE L'ACCUEIL DES MINEURS EN CLUBS

Le texte réglementaire relatif aux structures et à l'encadrement des jeunes mineurs a fait l'objet d'une réécriture afin de prendre en compte les évolutions réglementaires en ce qui concerne l'encadrement des mineurs et les activités de la Fédération (cf Annexe 2).

C'était une nécessité de bien rédiger les textes réglementaires des activités, il ne s'agit pas de contraindre mais de mieux protéger les éducateurs, les présidents de clubs et les différents intervenants auprès des structures. Des règles claires ne laissent aucune ambiguïté d'interprétation.

Les objectifs sont les suivants :

- mise à jour des textes au regard de décisions prises en Comité directeur ;
- définir précisément les deux types de structures jeunes que sont les PAJ (point d'accueil jeunes) et les EDC (clarifier les objectifs et les conditions d'existence) ;
- clarifier les rôles des différents intervenants et éducateurs ;
- clarifier la validité des diplômes des autres fédérations (UFOLEP – FFC).

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

22 MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION « RUBAN BLEU »

Notre ami René CODANI nous a quittés laissant derrière lui le souvenir d'une implication immense au sein de la Fédération. Le Comité directeur propose de prolonger son souvenir au sein de la commission Sécurité en modifiant l'appellation du Ruban Bleu qui sera : « *Ruban Bleu Sécurité – Souvenir René CODANI* »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

23 VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE AG FÉDÉRALE

Le cahier des charges relatif à l'organisation d'une Assemblée générale a été revu et modifié dans sa totalité. La commission Administrative et Juridique a validé le contenu.

Le Comité directeur valide l'édition de mars 2019 du cahier des charges relatives à l'organisation d'une Assemblée générale fédérale.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

24 POINT D'AVANCEMENT DE LA SEMAINE FÉDÉRALE 2021 À THIONVILLE (57)

Le Comité directeur retient le principe de la tenue d'une Semaine fédérale à Thionville – Yutz en 2021, sous réserve de recevoir le dossier complet.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

25 PRÉSENTATION DES GRANDS SÉJOURS AUTONOMES FINANCIÈREMENT (POINT D'INFORMATION)

La commission Tourisme propose :

- Un séjour en Asie centrale en 2020 (70 jours).
- 6 séjours famille en 2020 dans des VVF. Le bilan sera fait à l'issue et la reconduction, le cas échéant, avec d'autres voyagistes partenaires, sera étudiée.

26 CANDIDATURE DE NEVERS POUR L'AG DE 2021

Le club cyclotouriste «Jeune Garde Sportive Nivernaise» de Nevers (58) s'est porté candidat pour organiser l'Assemblée générale de la Fédération à Nevers les 04 et 05 décembre 2021.

Le dossier de candidature est complet (descriptif des lieux, budget prévisionnel, soutien du Comité régional de cyclotourisme Bourgogne Franche-Comté, du Comité départemental de la Nièvre (58), de la ville de Nevers, du Conseil départemental 58 et du Conseil régional).

Le président du club organisateur est Yves MALHTET, également président du CoDep 58.

La charge financière pour la Fédération s'élève à 16 753 euros (location des locaux), ce qui est centré sur la moyenne des coûts de location sur ces 10 dernières années.

Le congrès se déroulerait à la Maison de la Culture de Nevers Agglo et les repas à la Maison des Sports située à proximité.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

27 CONVENTION SUR LES RANDONNÉES GRAVEL

Cette convention est toujours en cours de rédaction. Elle sera envoyée en avril aux élus pour validation par messagerie électronique.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

28 TOUR CYCLOTOURISTE INTERNATIONAL 2020

Le Tour cyclotouriste international 2020, au départ et à l'arrivée de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03), comprendra 21 étapes avec 28 cols, 36 000 mètres de dénivellée et fera 2 660 km. Il se déroulera du 6 au 26 juin.

Le repas de midi sera proposé par l'organisateur (gain en temps et en argent).

Le Comité directeur valide le budget prévisionnel à hauteur de 83 000 euros sur la base de 35 participants à 2 300 euros.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

29 TOUTES À TOULOUSE 2020

- La responsable coordinatrice de cette manifestation est Béatrice BARRIÈRE, en remplacement de Carmen BURGOS, assistée par Philippe DEVEAUX, président du CoReg Occitanie et Michel FONTAYNE, président du CoDep 31.

- Une rencontre à la mairie de Toulouse est prévue le 3 avril pour cerner les engagements de chaque partie. Le Comité directeur décide de participer financièrement en aidant les structures qui organiseront des voyages itinérants pour se rendre à Toulouse sur la base de 5 euros/nuit/personne avec un minimum de 3 nuits et maximum de 6 nuits.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

30 PÂQUES-EN-PROVENCE 2020 À BLAUVAC (84)

Suite à une réunion tenue le 09 mars 2019 avec le maire de Blauvac et le Conseiller départemental du Vaucluse, il a été acté la demande d'organisation de la concentration pascale dans sa commune.

Elisabeth AYMARD, présidente de l'ASPTT Carpentras (club support pour le samedi et le lundi) était présente, ainsi que Daniel ROLLAND, responsable sécurité du CoDep et qui sera la cheville ouvrière de l'organisation.

Cette proposition a été validée par les membres du groupe Pâques-en-Provence.

Le comité directeur valide l'organisation de la concentration nationale de Pâques en Provence à Blauvac (84) les 11, 12 et 13 avril 2020.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

31 FOURNITURE DE « ROLL UP » DE SÉCURITÉ POUR PARIS-BREST-PARIS (PBP)

Cette action représente un budget certain d'une part et d'autre part, les organisateurs de PBP œuvrent beaucoup pour la sécurité en offrant, entre autres, un gilet réfléchissant.

Après discussion, il est proposé de fournir une plaquette dématérialisée axée sur les règles de sécurité (en français et anglais), un flyer sécurité et un autocollant « FFVélo ».

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	—	—

ANNEXE 1

DÉPLIANT « LE VÉLO EN FAMILLE »

1/2

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

FF
vélo

À vélo tout est plus beau !

REJOIGNEZ NOUS !

LE VÉLO EN FAMILLE UN PLAISIR PARTAGÉ !

PLUS D'INFOS
WWW.FVELO.FR

FF
vélo

PLUS D'INFOS
WWW.FVELO.FR

SUIVEZ-NOUS !

FF
vélo

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
12, rue Louis Bertrand - 94207 Ivry-sur-Seine - Cedex - 01 56 20 88 88
info@fvelo.fr - www.fvelo.fr - www.veloerfrance.fr

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

QUI SOMMES-NOUS ?

Reconnue d'utilité publique depuis 1978, bénéficiant de la délégation de l'État pour l'activité cyclotourisme, le fonctionnement de la Fédération Française de cyclotourisme repose essentiellement sur le bénévolat et l'implication, à tous les niveaux, de dirigeants passionnés.

Nos Comités régionaux et départementaux permettent une présence active et soutenue auprès des licenciés, mais également des institutions sportives, touristiques et des administrations.

- ✓ 1 20 000 adhérents
- ✓ 3 000 clubs
- ✓ 400 écoles et points Accueil Jeunes
- ✓ 4 500 randonnées dans toute la France

dont :

- une Semaine nationale et européenne des jeunes,
- une Semaine fédérale qui réunit 10 000 participants chaque année,
- des rassemblements Familles lors de week-ends organisés.

LA LICENCE « FAMILLE »

- ✓ Gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.
- ✓ Tarif unique de 6,50 € pour les enfants de 6 à 18 ans (assurance comprise).
- ✓ Tarifs préférentiels pour les couples.



UN LOISIR COMPLET POUR VOS ENFANTS

Que développe t-il chez les jeunes ?

- L'équilibre et la coordination des mouvements.
- L'acuité visuelle et auditive.
- L'éveil et les capacités d'observation.
- La concentration et les réflexes.
- La canalisation d'énergie.



Comment ?

- Par le jeu d'équilibre.
- Par l'apprentissage de lecture de carte.
- Par l'initiation à la navigation GPS.
- Par la sensibilisation au respect de l'environnement.
- Par le respect du Codé la route.

EN FAMILLE,
ROULER À VÉLO,
AVEC SES ENFANTS,
SES PETITS-ENFANTS ...

C'EST LE BONHEUR
ASSURÉ !

Le vélo est un sport de partage qui se transmet de génération en génération. La Fédération facilite l'accueil et l'intégration des familles au sein des clubs, qu'il s'agisse d'enfants accompagnés de leurs parents ou bien de leurs grands-parents.

Rouler en famille, partager un moment unique, permet à l'ensemble de la famille de se retrouver et se ressourcer en harmonie, réunis autour d'un seul dénominateur commun : la passion du vélo.

UNE ACTIVITÉ OUVERTE À TOUS, DE 0 À... ANS !

En famille on prend le temps en partageant des balades en plein air. En remorque même de savoir marcher ou avec vos ados !



FAITES LE PLEIN
D'ACTIVITÉS VÉLO
EN FAMILLE !



REJOIGNEZ-NOUS

IL Y A FORCÉMENT UN CLUB
PRÈS DE CHEZ VOUS !

Tout au long de l'année vous pourrez profiter :

- de sorties encadrées par des bénévoles formés,
- de brevets d'initiation,
- de randonnées à thème,
- de parcours de difficultés différentes...

TROUVER UN CLUB !
Flashé ce code.



ANNEXE 2

TEXTE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX STRUCTURES ET À L'ENCADREMENT DES JEUNES

1/5

L'ACCUEIL AU SEIN D'UN CLUB

Un club qui prend l'option « accueil jeune » lors de son affiliation ou son renouvellement doit respecter les règles suivantes : dans un club sans structure spécifique, un jeune mineur peut pratiquer le cyclotourisme sous la responsabilité de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur le jeune ou du responsable légal et en leur présence. En amont de la sortie du club, le président doit s'assurer de la présence des jeunes et des encadrants.

Formalité administrative :

- licence famille ;
- licence jeune ;
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme la première année, puis renouvellement tous les 5 ans ;
- autorisation parentale.

Encadrement :

- pratique en présence des parents, pas d'encadrement spécifique du club ;
- en cas d'absence des parents, le président du club ou son représentant devra désigner pour l'accompagner soit :
 - » un éducateur fédéral (animateur – initiateur – moniteur) ;
 - » un « adulte accompagnateur » licencié au sein du club ;
 - » le président lui-même.

Le président informe les parents de l'identité de la personne qui encadre le mineur et fournit les coordonnées de celle-ci.

- Sur le terrain : deux encadrants pour un groupe qui ne peut excéder 12 jeunes ;
- Les parents qui encadrent l'activité doivent répondre aux conditions de l'adulte accompagnateur et obtenir l'attestation du président du club.

LE POINT D'ACCUEIL JEUNES (PAJ) : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ JEUNES AU SEIN DU CLUB, VERS L'ÉCOLE DE CYCLOTOURISME

C'est une structure d'accueil pour les jeunes de 6 à 17 ans. Le nombre de jeunes est limité à 20. Le fonctionnement de la structure est placé sous la responsabilité du président du club.

Objectif :

- découverte et apprentissage du vélo ;
- participer aux activités fédérales ;
- suivre la progression des jeunes.

Formalités :

- accord du président de club - un « animateur club », avec un an d'expérience dans l'encadrement des jeunes ;
- déclaration sur le formulaire fédéral : autorisation de fonctionnement pour 3 ans ;
- licence jeunes ;
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme la première année, puis renouvellement tous les 5 ans ;

- autorisation parentale ;
- fiche sanitaire - fournir le règlement intérieur du PAJ.

Rôle du Président et de l'animateur club

- rédiger le projet du PAJ ;
- organiser les séances ;
- encadrer l'activité.

Type de pratique :

- activités Route et VTT ;
- programme « *Savoir rouler à vélo* » ;
- éducation routière.

Fonctionnement du PAJ :

- l'ouverture du PAJ est placée sous la responsabilité du président du club ;
- l'animation du PAJ est assurée par l'animateur du club ;
- le président doit à l'ouverture du PAJ déposer un projet d'activités qui repose sur :
 - » l'apprentissage du vélo ;
 - » la sécurité ;
- l'animateur organise des activités et transmet l'information aux parents.

Encadrement :

- obligation de fournir un extrait du casier judiciaire B3 de moins de trois mois à l'ouverture du PAJ et à renouveler annuellement pour les personnes encadrantes des activités jeunes ;
- sur le terrain : deux encadrants pour un groupe de 12 jeunes au maximum ;
- le duo qui encadre le groupe doit être composé au moins d'un Animateur club, complété « d'un adulte accompagnateur », du président de club ou d'un jeune éducateur fédéral (à partir de 16 ans) ;
- **exceptionnellement**, deux « adultes accompagnateurs » licenciés au sein du club, désignés par le président ;
- les parents qui encadrent l'activité doivent répondre aux conditions de l'adulte accompagnateur et obtenir l'attestation du président du club.

L'ÉCOLE DE CYCLOTOURISME AGRÉÉE (EC) : CONFORTER LA PRATIQUE JEUNE AU SEIN DU CLUB, DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU JEUNE

C'est une structure d'accueil « experte » pour les jeunes de 6 à 17 ans. Le nombre de jeunes n'est pas limité. Le fonctionnement de la structure est placé sous la responsabilité du moniteur fédéral identifié lors de la demande d'agrément fédéral, par délégation du président du club.

ATTENTION : à la fin de saison une école de cyclotourisme sans club, obtient d'office un agrément provisoire au sein d'un nouveau club dès lors que l'encadrement est identique et respecte la réglementation.

Objectifs :

- découverte et apprentissage du vélo ;
- acquisition des fondamentaux de l'autonomie à vélo ;
- participer aux activités fédérales ;
- suivre la progression des jeunes.

Formalités :

- accord du président de club pour l'ouverture ;
- identifier le Moniteur fédéral responsable de l'école ;
- déposer un dossier de demande d'agrément : **L'agrément fédéral est accordé pour une durée de 3 années.**
 - » Le formulaire fédéral avec les signatures du président de club, du moniteur ou l'initiateur responsable, et la signature du Délégué régional Jeunes pour validation ;
 - » le projet pédagogique de l'école ;
 - » la liste nominative des cadres fédéraux formés et l'année d'obtention du diplôme ;

- à la réception du dossier complet à la fédération un agrément de 3 ans sera donné ;
- fournir un compte rendu annuel des activités de l'école au délégué régional jeune (DRJ) ;
- prise des licences jeunes ;
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme la première année, puis renouvellement tous les 5 ans ;
- autorisation parentale (annuelle) ;
- fiche sanitaire (annuelle) - Fournir un règlement intérieur de l'école cyclo ;
- fournir le règlement de l'école de cyclotourisme.

Type de pratique :

- Activités route et VTT
- Baby cyclo
- Programme « *Savoir rouler à vélo* »
- Éducation routière
- Brevet fédéraux
- Rallye raid
- Critériums
- Organisation de séjours jeunes (voir réglementation « séjours spécifiques » ACM).

Fonctionnement de l'école :

- l'ouverture et l'animation de l'école de cyclotourisme est placée sous la responsabilité d'un moniteur fédéral actif - Par dérogation, un initiateur 5^e jour ou un initiateur fédéral (2017) actif peut ouvrir et animer une école de cyclotourisme dès lors qu'il justifie de l'encadrement d'activités jeunes au sein de la fédération durant une année ou ayant participé dans les trois dernières années à un séjour jeunes. Dans les trois ans il doit obtenir la qualification de moniteur pour le renouvellement.
- À l'ouverture, l'éducateur responsable, doit produire un projet pédagogique en conformité avec le projet éducatif de la Fédération qui repose sur 5 piliers :
 - » l'apprentissage du vélo ;
 - » la sécurité ;
 - » le développement du jeune ;
 - » l'accès à l'autonomie ;
 - » la citoyenneté.
- L'éducateur responsable établit le programme des activités et il coordonne les interventions pédagogiques des éducateurs et intervenants de son équipe. Il supervise la progression des jeunes.

Encadrement :

- obligation de fournir un extrait du casier judiciaire B3 de moins de trois mois à l'ouverture d'une EC et à renouveler annuellement pour les personnes encadrantes des activités jeunes ;
- sur le terrain : 2 encadrants pour un groupe de 12 jeunes au maximum ;
- le duo qui encadre doit être composé au moins d'un moniteur fédéral ou initiateur club, complété d'un jeune éducateur fédéral (à partir de 16 ans), d'un animateur club ou « d'un adulte accompagnateur » ou du président de club ;
- exceptionnellement, un duo composé d'animateur ou « adultes accompagnateurs » licenciés au sein du club désigné par le responsable de l'école, peut encadrer un groupe ;
- en cas d'absence du responsable de l'école au départ d'une séance, celui-ci en amont, définit le programme, constitue les groupes et l'équipe d'encadrement. Il désigne un responsable et reste joignable.
- Les parents qui encadrent l'activité doivent répondre aux conditions de l'adulte accompagnateur et obtenir l'attestation du président du club.

DIVERS : une école en difficulté, peut devenir PAJ par dérogation et pour une durée déterminée. Celle-ci devra se rapprocher du DRJ pour un accompagnement validé par la Fédération.

CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES AUX DIPLÔMES

Des équivalences à des diplômes d'État peuvent être délivrées pour exercer des fonctions d'encadrement des activités au sein des structures de la Fédération.

Pré requis :

- être licencié de la Fédération et assurer une pratique régulière d'encadrement dans un club ;
- participer à une journée de connaissances de la Fédération et des activités fédérales.

Le titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous se voit accorder l'équivalence :

Moniteur fédéral :

- **BPJEPS** mention « Activités du cyclisme » ;
- **BPJEPS** mention « activités du cyclisme » option VTT et option Cyclisme traditionnel ;
- **BEESAC** (Brevet d'État d'éducateur des activités du cyclisme) ;
- **BEES** 1^{er} degré option : cyclisme, cyclisme traditionnel, VTT.
- Le titulaire d'un des diplômes énumérés ci-dessous se voit accordé l'équivalence :

Instructeur fédéral :

- » **Conseiller technique et pédagogique** titulaire du professorat de sport (ministère en charge des Sports) ;
- » **Professeur d'EPS**, titulaire du CAPEPS ;
- » **DEJEPS** : spécialité perfectionnement sportif option « VTT », option « Cyclisme traditionnel » ; **DESJEPS** : performance sportive option « Cyclisme » ;
- » **BEES** 2^e et 3^e degré option « Cyclisme ».

Procédure :

La demande d'équivalence doit être formulée auprès de la Direction technique nationale de la FFCT.

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES FÉDÉRAUX DES AUTRES FÉDÉRATIONS :

UFOLEP :

- **BF1** + un an de licence FFCT : Initiateur ;
- **BF2** + un an de licence FFCT : Moniteur.

Pour les nouveau licenciés FFCT

- **BF1** + modules complémentaires (connaissance fédération) : Initiateur ;
- **BF2** + modules complémentaires (connaissance fédération-gestion de la vie collective en séjours) : moniteur.

Dans ces cas ci-dessus, l'éducateur peut encadrer un PAJ ou une école de cyclotourisme, les modules seront aménagés dans le cadre d'une convention entre le DRF et l'éducateur, avec information au DRJ.

FFC :

- **BF1** et animateur jeune : pas d'équivalence ;
- **BF2** et entraîneur jeunes (Cyclisme traditionnel ou VTT) + un an de licence à la FFCT : initiateur ;
- **BF3** et entraîneur de club ou entraîneur expert (Cyclisme traditionnel ou VTT) + un an de licence FFCT : Moniteur.

Pour les nouveaux licenciés

- **BF1** et animateur jeune : pas d'équivalence ;
- **BF2** et entraîneur jeunes + modules complémentaires (connaissance fédération-orientation-conception d'une randonnée) : initiateur ;
- **BF3** et entraîneur de club ou entraîneur expert + modules complémentaires (connaissance fédération-orientation-conception d'une randonnée + ACM) : moniteur

Dans les cas ci-dessus, l'éducateur peut animer un PAJ ou une école de cyclotourisme, les modules seront aménagés dans le cadre d'une convention entre le DRF et l'éducateur, avec information au DRJ.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VOIR PLAN DE FORMATION)

Seul le diplôme de moniteur peut être obtenu par la VAE :

- dossier à constituer à télécharger sur l'intranet fédéral ;
- à adresser à la commission nationale de Formation ;
- traitement du dossier par une commission restreinte.

ADULTE ACCOMPAGNATEUR

Afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes dans les clubs (accueil jeunes, PAJ, écoles de cyclotourisme,) la Fédération française de cyclotourisme a créé le statut « adulte accompagnateur » qui remplace celui d'adulte expérimenté. Celui-ci étant placé sous la responsabilité d'un éducateur (initiateur - moniteur) ou du président du club. Ce statut est un moyen pour inciter la personne à s'engager dans le processus de formation (animateur – initiateur - moniteur).

Conditions :

- être licencié au club ;
- pratiquer régulièrement l'activité route/VTT ;
- motivé par l'encadrement des activités jeunes.

Compétences :

- être attentif au comportement des jeunes ;
- être capable de vérifier le vélo avant de partir en randonnée ;
- être capable de transmettre les consignes de sécurité en randonnée.

Comportement attendu :

- il accompagne le groupe avec vigilance ;
- son comportement est irréprochable (respect des règles, des jeunes et des consignes) ;
- il veille au partage de l'espace (route et chemins) ;
- il utilise un vélo conforme aux prescriptions du code de la route ;
- il porte un casque réglementaire.

Déroulement des activités :

- l'adulte accompagnateur applique les consignes dictées par l'éducateur (horaires, déroulement de la sortie, exercices, sécurité, etc.).

L'attestation d'adulte accompagnateur est délivrée pour l'année par le président du club après avis du responsable des éducateurs le cas échéant.

PUBLICATION

1/1



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

SANCTION DISCIPLINAIRE

Séance du 12/03/2019

« Saisi le 22 décembre 2018 (délibération du bureau fédéral en date du 21 décembre 2018), après en avoir délibéré conformément à l'article 17 du règlement disciplinaire de la Fédération française de cyclotourisme, constatant que le comportement de monsieur X est incompatible avec le respect des valeurs et de la déontologie du sport et celles du cyclotourisme, et porte atteinte à l'image de la F.F.C.T., de ses responsables nationaux et responsables de structures, a décidé :

- d'infliger un blâme à monsieur X au titre de son comportement personnel ;
- que cette décision sera publiée au *Bulletin fédéral* après épuisement des voies de recours internes à la Fédération. »



Responsables : Martine CANO et Christian PROPONET - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission, membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux, présidents de clubs, Centre cyclotouriste des 4 Vents, représentants départementaux élus des membres individuels.

Président d'honneur : Jean-Michel AUTIER.